



SAF

SYNDICAT DES
AVOCATS DE FRANCE

27^e COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017

UNIVERSITÉ DE DROIT ET DE LA SANTÉ • AMPHI RENÉ CASSIN
1, PLACE DELIOT - LILLE • MÉTRO PORTE DE DOUAI

LES 400 COUPS

Les violences
faites aux mineurs
étrangers



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

SYNDICAT DES AVOCATS DE FRANCE
34 rue Saint-Lazare - 75009 PARIS - Tél : 01 42 82 01 26 - saforg@orange.fr

www.lesaf.org

Organisé par le Syndicat des avocats de France avec la participation de l'Ordre des avocats du barreau de Lille



27^e COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

LILLE LE SAMEDI 30 SEPTEMBRE 2017

LES 400 COUPS LES VIOLENCES FAITES AUX MINEURS ÉTRANGERS

L'enfant étranger est victime de la violence des institutions, qu'elles soient administratives, médicales ou qu'elle émane de la justice elle-même ; ce constat étant valable, que l'enfant soit accompagné ou non de ses représentants légaux. La vulnérabilité particulière de ces mineurs n'est pas prise en compte, dans la mesure où ils sont d'abord considérés comme des étrangers, avant d'être appréhendés en raison de leur minorité.

Les enfants constituent près de la moitié des réfugiés et des migrants à travers le monde. Ces enfants fuient la guerre, les persécutions, la

misère, l'enrôlement forcé, l'absence de perspective. Après un voyage épuisant et surtout traumatisant, leurs conditions de vie ici sont-elles meilleures ?

Leurs droits fondamentaux, tels que protégés notamment par la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE), ne sont pas mis en œuvre concrètement en France : les pratiques et les procédures qu'on leur impose portent en germe une violence inouïe sur les mineurs. Au-delà des constats, quelles conséquences ? Quels outils pouvons-nous proposer pour une meilleure protection des mineurs étrangers ?



LES 400 COUPS

LES VIOLENCES FAITES AUX MINEURS ÉTRANGERS

COLLOQUE DE DROIT DES ÉTRANGERS

PROGRAMME

8H30 : ACCUEIL DES PARTICIPANTS

9h - 9h30 : Allocutions de bienvenue et d'ouverture du colloque

- Stéphane DHONTE, *bâtonnier du Barreau de Lille*
- Bertrand COUDERC, *président du SAF*
- Caroline ARNOUX, *présidente de la section SAF de Lille*

9h30 : Présentation générale : Claire DUJARDIN, *avocate, SAF Toulouse*

9h45 : Propos introductifs : Nathalie LEQUEUX, *représentante du Défenseur des droits*

10H - 12H30 : 1^{ère} TABLE RONDE

VIOLENCES DE L'AUTORITE ADMINISTRATIVE

Modératrice Claire DUJARDIN, *avocate, SAF Toulouse*

- Comment rendre effective la prise en charge des mineurs isolés étrangers ?
Hélène MARTIN-CAMBON, *avocate, SAF Toulouse*
- La réponse judiciaire : Roselyne GONLE-LHUIILLIER, *juge des tutelles au TGI de Toulouse, membre du Syndicat de la magistrature*
- Les mineurs à la rue et dans les camps : Julie BONNIER, *avocate au barreau de l'Essonne*
- Le cas des mineurs à Lille : Emilie DEWAELE, *avocate au barreau de Lille*
- L'expérience des CAOMI : Lionel CRUSOE, *avocat au barreau de Paris*

12H45 - 13H45 : DÉJEUNER

14H - 17H30 : 2^{ème} TABLE RONDE

VIOLENCES DES JURIDICTIONS

Modératrice : Laurence ROQUES, *avocate, SAF Créteil*

- L'absence de prise en compte de l'enfant dans les procédures concernant ses parents, l'enfant en rétention et en zone d'attente : Marjane GHAEM, *avocate au barreau de Mayotte*
- Les poursuites pénales du mineur : Julien LAMBERT, *avocat au barreau de Lyon*
- La position du juge des enfants : Eric BOCCIARELLI-ANCEL, *ancien juge des enfants, membre du Syndicat de la magistrature*
- Approches juridique et éthique de l'examen d'âge osseux : Docteur Patrick CHARLOT, *professeur de médecine légale à l'hôpital Jean Verdier (AP-HP) de Bondy et Hélène GACON, avocate au barreau de Paris, ancienne attachée parlementaire*
- Approche psychologique : Thierry BAUBET, *pédopsychiatre à l'hôpital d'Avicenne*

CONCLUSION : François Duchamp, *chargé de Plaidoyer France et Expertise et Direction du plaidoyer et de la communication à Unicef-France*

Avec la participation d'associations partenaires dans le village associatif : Info-MIE et le Journal du droit des jeunes (Jean-Luc RONGE)



BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au SAF 34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS
Tél. 01 42 82 01 26 saforg@orange.fr Lesaf.org

INSCRIPTION PRÉALABLE INDISPENSABLE AVANT LE 25 SEPTEMBRE 2017

Nom :Prénom :

Adresse :

CP.....Ville.....

Tél.....mail.....

Barreau ou activité professionnelle

- Participera au colloque de droit des étrangers du SAF à Lille le 30 septembre 2017
- Avocat adhérent SAF : 120 € TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 140 € TTC
- Elève avocat, étudiant : entrée libre *dans la limite des places disponibles inscription préalable auprès du SAF*

Les frais d'inscription ne comprennent pas le repas (buffet sur place).

- Participera au déjeuner (en sus) : 20 €
- Règle la somme totale de à l'ordre du SAF

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2011-004 du 25 novembre 2011 SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75

Durée de la formation : sept heures

ATTENTION ! Cette formation n'est pas prise en charge à titre individuel par le FIFPL !

Pour valider la formation et la prise en charge FIF PL, Il sera INDISPENSABLE d'émarguer la feuille de présence à votre arrivée à la journée de formation le matin et l'après-midi.

Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.